



Rentrée scolaire 2024

Chers parents,

La mairie de Guérard vous informe que les inscriptions sont ouvertes pour la rentrée de septembre 2024 en **petite section de maternelle**, uniquement pour les **enfants nés en 2021**, ainsi que les nouveaux arrivants.

Merci de venir en mairie, aux horaires d'ouverture (du lundi au samedi de 9h00 à 12h00), avec **les originaux** des documents suivants :

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Jugement du tribunal en cas de séparation.

Un document vous sera remis pour prendre contact avec la directrice de l'école afin de convenir avec elle d'un rendez-vous pour finaliser l'inscription de votre enfant.

Rappel : La loi pour une Ecole de la confiance rend obligatoire l'instruction dès l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2019. **Ce sont les responsables légaux qui doivent effectuer la démarche.**

Si la famille souhaite que l'enfant soit scolarisé, il sera inscrit en école maternelle [...]

Si la famille se charge elle-même de l'instruction, elle doit en demander l'autorisation au DASEN et aviser le maire. (*DASEN : Directeur académique des services de l'éducation nationale*).

En cas de changement de domicile, l'inscription doit être effectuée **dans les 8 jours** à la mairie du nouveau domicile.

(*Informations sur service-public.fr et education.gouv.fr*)

⇒ Informations complémentaires :

Inscription pour la cantine : renseignements en mairie.

Inscription au périscolaire : renseignements auprès de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie service enfance Tél : 01 64 75 38 94 ou sur www.coulommierspaysdebrie.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h
Tél : 01.64.75.68.88 - email : mairie@guerard.fr